

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 28 mars 2017

Grandes marées d'équinoxe de printemps : toutes les recommandations sur www.pecheapied-responsable.fr

Les grandes marées de mars et d'avril seront les plus fortes de l'année 2017. L'ARS Bretagne et l'Ifremer rappellent à cette occasion quelques recommandations relatives à la pratique de la pêche à pied de loisir. En effet, l'activité n'est pas sans risque : la consommation des coquillages, s'ils proviennent de secteurs insalubres ou temporairement contaminés, peut avoir des conséquences pour la santé.

Pour une pratique responsable, il est indispensable de s'informer avant d'aller pêcher.

L'ARS Bretagne et l'Ifremer, qui assurent la surveillance sanitaire d'une centaine de gisements naturels de coquillages, diffusent toutes les informations utiles aux pêcheurs à pied sur le site www.pecheapied-responsable.fr

L'ARS Bretagne et l'Ifremer informent

Les réglementations et les recommandations de bonnes pratiques qui encadrent le pêche à pied de loisir sont nombreuses et diverses : quotas de pêche, taille des prises, préservation de la biodiversité et des stocks, qualité sanitaire... Ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles ni simples de compréhension. C'est pourquoi, via le site internet www.pechapied-responsable.fr, l'ARS Bretagne et l'Ifremer mettent à disposition des pêcheurs à pied amateurs, une information complète, harmonisée et actualisée à l'échelle de la Bretagne sur les **aspects sanitaires** de la pêche à pied récréative.

www.pecheapied-responsable.fr informe les pêcheurs à pied sur :

L'état des sites de pêche : des fiches (par secteurs de pêche suivis) renseignent sur la qualité microbiologique moyenne basée sur les données des trois dernières années. Elles sont mises à jour deux fois par an. La dernière mise à jour date de janvier 2017.

Les alertes : en vérifiant qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire de pêche sur le secteur de pêche (information actualisée en temps réel dès parution d'un arrêté municipal ou préfectoral).

Tout savoir sur la pêche à pied : en se renseignant sur les réglementations des pratiques (périodes de pêche, quotas, tailles des prises...).

www.pecheapied-responsable.fr répertorie ainsi une centaine de sites de pêche à pied de loisir en Bretagne. Un peu plus d'un quart des sites sont interdits à la pêche de façon permanente, d'autres sites peuvent faire l'objet d'interdictions temporaires.

Contacts Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication
Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Communication Ifremer Bretagne
Johanna Martin – Chargée de communication
02 98 22 40 05 – johanna.martin@ifremer.fr

Rappel : les règles de bonne pratique

Pour diminuer le risque sanitaire du consommateur quelques précautions simples sont à respecter :

- **s'informer** sur la qualité sanitaire des secteurs sur lesquels on veut pêcher ;
- **respecter les interdictions de pêche en vigueur**, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux ou municipaux) ;
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même ;
- conserver les coquillages au frais, après la pêche, et les consommer rapidement ;
- ne consommer ou ne cuisiner que les coquillages qui sont encore vivants ;
- **plus la cuisson des coquillages est longue et à forte température, meilleure est la qualité sanitaire.**

Calendrier des grandes marées à venir

- Du mardi 28 au jeudi 30 mars
- Du mardi 26 au samedi 29 avril